

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-16

Objet de la Délibération

Demande de financement Ingénierie
Territoriale 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avait donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 17-33 du 21 septembre 2017 – Contractualisation avec la Région Occitanie affirmant la volonté des élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes de s'inscrire dans le cadre des nouvelles politiques territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 en date du 3 novembre 2017 approuvant le dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux ;

Vu la délibération 21-15 du 8 avril 2021 relative au financement de l'ingénierie LEADER 2021 ;

Vu la demande des services de la Région d'intégrer cette demande de cofinancement dans le cadre d'une demande globale sur l'animation territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Considérant le positionnement du PETR Garrigues et Costières de Nîmes comme interface privilégiée entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers du territoire et ses capacités d'ingénierie à travers l'animation du Contrat Territorial en complément du programme LEADER et du CRTE, il est convenu de solliciter un cofinancement de la Région Occitanie afin de :

- 1- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie et le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et permettre l'appropriation et le déploiement de la politique Régionale de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie.
- 2- Mettre en œuvre des politiques répondant aux priorités régionales dont le développement du tourisme à Vélo, du tourisme fluvial et la valorisation des productions locales.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :

7 titulaires

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-16

Objet de la Délibération

Demande financement Ingénierie
Territoriale 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

3- Expérimenter et innover notamment sur les enjeux régionaux en lien avec la gouvernance alimentaire et la mobilité et développer des coopérations interterritoriales (Assemblée des Territoires, SPOTT Camargue, ...).

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie territoriale 2021 :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie LEADER	100 678,52 €	Europe	80 54812, €
		Région Occitanie	10 067,85 €
		Département du Gard	10 000,00 €
		Autofinancement	67,86 €
Ingénierie Hors LEADER	57 777,95 €	Région Occitanie	34 932,15 €
		Autofinancement	22 845,80 €
TOTAL	158 456,47 €	TOTAL	158 456,47 €

Il est donc sollicité un total de **45 000 €** (soit 28 %) sur un montant de 158 456,47,01 € de dépenses éligibles.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à solliciter un cofinancement de la Région à hauteur de **45 000 €** dont **10 067.85 €** pour l'ingénierie LEADER et **34 932.15 €** pour l'ingénierie territoriale hors LEADER
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférant à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Remi NICOLAS

